

Avis d'urbanisme

Rapport sur les incidences environnementales – Évaluation environnementale stratégique

(loi modifiée du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences
de certains plans et programmes sur l'environnement)

Conformément à l'article 7 de la loi modifiée du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement, il est porté à la connaissance du public que le rapport sur les incidences environnementales « strategische Umweltprüfung » (SUP), établi dans le cadre du projet de mise à jour du plan d'aménagement général (PAG) de la Commune de Steinfort, est déposé pendant 30 jours à la maison communale où le public peut en prendre connaissance, ce à partir du 11 octobre 2021.

Le dossier relatif au rapport sur les incidences environnementales dans le cadre du projet de mise à jour du plan d'aménagement général est également publié pendant la même durée sur le site Internet de la Commune de Steinfort (www.steinfort.lu).

Dans le délai de 45 jours, c'est-à-dire jusqu'au **25 novembre 2021 inclus**, les observations et objections contre le projet doivent être présentées soit par le biais du support électronique (info@steinfort.lu), soit par écrit au Collège des bourgmestre et échevins, sous peine de forclusion, par les personnes intéressées.

pour le Collège des bourgmestre et échevins,



Guy Pettinger
Bourgmestre



Diane Stockreiser-Pütz
Secrétaire communal